

COMMUNE DE PRUDEMANCHE

1, Rue du Buisson Gâtine
28270 PRUDEMANCHE

☎ 02.37.38.11.11
mairie.prudemanche308@orange.fr
www.communedeprudemanche.fr

DATE DE CONVOCATION :

Le 14 mai 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 28 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur BESNARD Christophe, Maire.

Etaient présents : Monsieur BESNARD Christophe (Maire), Mmes et M. COLLET Delphine, GUÉGUIN Frédéric et LAMBERT Stéphanie (Adjointes) ; MARIE Justine, QUINET Thérèse, CHETBOUL Marc, ANDRÉ Catherine, LECOEUR Françoise, HANTRAYE Christelle formant la majorité des membres en exercice.

Était absent, excusé : M. SAINOT Frédéric.

Madame MARIE Justine a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est approuvé sans observation.

➤ **DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de procéder à une modification des crédits budgétaires à l'intérieur de la section d'investissement, comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSE

.Article 001 : -60 654.60 €
.Article 10226 : + 100.00 €
.Article 165 : + 600.00 €
.Article 2151 : + 10 000.00 €
.Article 21538 : + 65700.55 €

RECETTE

.Article 1323 : + 15 745.95 €

Le Conseil Municipal, après délibération et, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement sur les modifications proposées.

➤ RÉVISION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu, les articles L 2123-20, L 2123-20-1 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximum des indemnités des Adjoints par référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale,

Vu qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

En 2020, le même taux a été voté pour les trois adjoints. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réajuster les indemnités de fonctions des adjoints afin d'être équitable au regard de leur implication, comme suit :

Actuellement	Taux	Indemnité Brute
Delphine COLLET (1 ^{ère} adjoint)	5,53%	227,31
Frédéric GUÉGUIN (2 ^{ème} adjoint)	5,53%	227,31
Stéphanie LAMBERT (3 ^{ème} adjoint)	5,53%	227,31
Total		681,94

Proposition	Taux	Indemnité Brute
Delphine COLLET (1 ^{ère} adjoint)	7,42%	305,00
Frédéric GUÉGUIN (2 ^{ème} adjoint)	2,47%	101,53
Stéphanie LAMBERT (3 ^{ème} adjoint)	7,42%	305,00
Total		711,53

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Considérant que pour une Commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ne peut dépasser 9,9 %.

Considérant la proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération, se prononce favorablement (5 voix pour, 4 abstentions, 0 contre) sur les modifications proposées, avec effet au 29 mai 2024. Ces indemnités seront versées trimestriellement.

Questions diverses :

- Détérioration de la voirie à la Bouverie : Monsieur le Maire informe le Conseil que le nécessaire a été fait, les trous ont été bouchés le vendredi 24 mai 2024.
- Bois-Fautray : dans le virage, les plaques du regard bougent et des trous se forment sur la route. A signaler au département.
- La Métairie : le bus coupe le virage et empiète sur le trottoir. Les poubelles sont fauchées. A se renseigner si c'est de la faute du chauffeur ou par manque de place pour tourner.
- Elections du 9 juin : Monsieur le Maire rappelle les horaires et les tours de garde.
- Vente de la Mare de Presleux : Monsieur le Maire a rendez-vous chez le notaire le 7 juin pour la signature.

- Randonnée du 23 juin : la randonnée représente 7 km à pied et 15/20 km en vélo. Il y a 3 emblèmes de la Commune à voir sur le parcours.
- Élagage des arbres /des haies : Trois courriers ont été envoyés rue des Terres rouges. Une maison a fait le nécessaire rapidement. Il est précisé par Monsieur le Maire, que l'élagage peut être imposé lorsque ça empiète sur la voie communale.
- Chemin du vieux four : des déchets verts ont été jetés sur le chemin. Le Conseil accepte la proposition de Mme COLLET Delphine, de mettre un panneau indiquant « ne pas jeter les déchets sur la voie publique » dans le but de limiter ces détériorations.
- Intervention du département : pour refaire la ligne du stop dans le Bourg et l'entretien à Marigny.

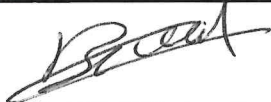
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de clore la séance.

Séance levée à 20 H 52.

Le Maire,



EMARGEMENTS

ELUS	FONCTIONS	EMARGEMENTS
BESNARD Christophe	Maire	
MARIE Justine	Secrétaire de séance	